



Établissement public du Musée National Picasso – Paris

Délibération du conseil d'administration n° 2015 –02

COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2014 CLOS

Le conseil d'administration,

Vu le décret n° 2010-669 du 18 juin 2010 portant création de l'Établissement public du musée national Picasso – Paris, notamment le 6° de son article 11,

Vu le décret du 6 juin 2014 portant nomination du président de l'Établissement Public du musée national Picasso Paris – M. Le Bon (Laurent),

Après en avoir délibéré au cours de sa séance du 23 mars 2015,

Adopte la délibération suivante :

Art. 1er – Le compte financier pour l'exercice 2014 est approuvé ainsi qu'il suit :

- a) Compte de résultat : les produits s'élèvent à 7 857 119,10 €, les dépenses à 7 485 001,26 €, le résultat à 372 117,84 €.
- b) Tableau de financement agrégé : les emplois s'élèvent à 13 567 621,53 €, les ressources à 1 150 203,05 €.

Art. 2 – Le résultat de l'exercice 2014 est affecté en réserve, au compte 1068.

Fait à Paris, le 23 mars 2015

Le président,

Laurent LE BON

